DEVENEZ PARTENAIRE D'ISMANS CESI

Taxe d'apprentissage 2023

DIPLÔME D'INGÉNIEUR CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

ISMANS CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Cti · CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES · EUR-ACE

Établissement d'enseignement supérieur technique privé

Devenez partenaire d'ISMANS CESI

Depuis sa création en 1987, l'école d'ingénieurs ISMANS CESI a diplômé près de 1350 étudiants qui travaillent actuellement au sein des industries. Nous accompagnons aujourd'hui de futurs ingénieurs **sous statut étudiant ou alternant** pour des entreprises de **différents domaines : transports** (automobile, aéronautique, spatial et ferroviaire), **équipementiers, BTP, agroalimentaire, luxe, énergies, bureaux de conseils, santé, R&D**... Notre mission est de former des ingénieurs en **mécanique**, **matériaux** et **performance industrielle**. Nos ingénieurs sont capables de comprendre les problématiques actuelles et de participer au développement de l'industrie du futur en France ou à l'international. Nos ingénieurs bénéficient d'enseignements techniques et scientifiques de pointe mais également d'enseignements en sciences humaines pour **les préparer à intégrer le monde professionnel** tout en faisant preuve d'une dimension humaniste forte dans la pratique de leurs futurs métiers.

ATOUTS DE L'ÉCOLE

- **Une école accessible dès l'obtention du baccalauréat** ou après un bac +2/+3 scientifique ou technique
- **Une école à taille humaine**, membre de la Conférence des Grandes Écoles
- **Une pédagogie en mode projet** avec de nombreuses mises en situation
- **L'expertise des enseignants** (mécanique, performance industrielle, sciences de l'ingénieur et sciences physiques...)
- **La variété des parcours**, internes ou non à l'école, via des partenariats, accessibles à partir de la 4e année et permettant aux étudiants de se positionner selon leur projet professionnel
- **Une école intégrée au sein du campus universitaire** du Mans
- **La possibilité d'effectuer un parcours en alternance**, permettant une transition vers le monde professionnel

Par ailleurs, l'école a rejoint CESI, grande école d'ingénieurs diplômant chaque année plus de 1 200 élèves, ce qui lui permet de mutualiser ses ressources (internationales, informatiques, communication, recherche...) et d'augmenter son rayonnement.

QUELQUES DATES

1987	Création d'ISMANS par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mans et de la Sarthe
1992	Accréditation par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)
2001	Habilitation par l'État à recevoir les élèves boursiers

Devenez partenaire d'ISMANS CESI, École d'Ingénieurs

Grâce aux relations étroites et permanentes avec les entreprises, ISMANS CESI développe des cursus de formation qui répondent au plus près de leurs besoins. Cette proximité offre une double garantie :

- Pour les entreprises : PME ou grands groupes de secteurs variés, l'assurance de toujours trouver parmi les diplômés de l'école, les profils nécessaires à leur expansion.
- Pour les élèves de l'école : la certitude de carrières passionnantes.

NOTRE OBJECTIF

Immerger nos étudiants en entreprise pour optimiser leurs débouchés en les aidant à devenir les ingénieurs de demain.

STAGES

Stage obligatoire chaque année entre 12 semaines et 6 mois

ALTERNANCE

(5e année)

Contrat de professionnalisation

PROJET DE FIN D'ÉTUDES

Projets de Recherche Industriel Tutoré (PRIT)

Depuis 2021 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

d'une durée de 3 ans (cycle ingénieur) sur le parcours Performance Industrielle

À quoi sert votre taxe d'apprentissage ? Soutenir nos projets de développement pour 2023 !

1. **DÉVELOPPER LES INTERACTIONS** avec le monde de l'entreprise pour une meilleure intégration :
   - **Depuis septembre 2021, nous avons ouvert nos formations à l'apprentissage** : Cycle Ingénieur parcours Performance Industrielle en 3 ans
2. **DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE** pour favoriser l'émergence d'ingénieurs de talent :
   - Logiciels (calcul de structure, simulation de process, analyse de cycle de vie, PLM, CAO, modélisation de matériaux fonctionnels)
   - Imprimante 3D permettant un prototypage rapide
3. **DYNAMISER L'INNOVATION INDUSTRIELLE** à travers des projets et concours :
   - Challenge Compétences
   - Agreen Startup
   - Concours Ethique Conférences des Grandes Ecoles et Rotary
   - Projets collaboratifs : création de valeurs ajoutées
4. **SUSCITER LA CURIOSITÉ ET ANTICIPER LES ENJEUX** actuels et futurs à travers les échanges internationaux :
   - Partenariats entreprises et universités
   - Bourses de mobilité
   - Multi culturalité
   - Financement de thèses R&D

EN DEVENANT PARTENAIRE D'ISMANS CESI, VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ DE :

- **Proposer vos projets industriels** afin qu'ils soient traités par nos étudiants dans le cadre de la pédagogie de l'école
- **Etre mis en relation** avec nos élèves de différentes promotions : intervention dans les promotions, partage d'expériences
- **Diffuser vos offres d'emplois / stages** auprès de nos étudiants et diplômés
- Participer ou réaliser des **forums de recrutement** avec les étudiants d'ISMANS CESI (*Campus Day*)
- Participer activement à des **conférences professionnelles**
- Utiliser les **moyens pédagogiques** de l'école pour vos projets d'entreprises

2005	Adhésion à la Conférence des Grandes Écoles (CGE)	2016	Intégration au sein de CESI
2019	Obtention du label EUR-ACE	2021	Ouverture du Cycle Ingénieur par apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE, CE QUI CHANGE

Depuis 2023, le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale de l'année 2022 est de 0,09%. Aussi, les entreprises ne règlent plus directement ce solde aux établissements bénéficiaires, elles doivent désormais déclarer et verser annuellement le solde de la taxe d'apprentissage (0,09%) auprès de l'Urssaf ou de la MSA. Les montants collectés sont ensuite reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion. Ces fonds, fléchés par les entreprises, sont ensuite affectés aux établissements de leurs choix.

LA COLLECTE

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68 %

de la masse salariale brute 2022
(hors Alsace Moselle)

PART PRINCIPALE

0,59 % de la masse salariale 2022 versée mensuellement à l'Urssaf ou à la MSA depuis janvier 2022

SOLDE DE LA TAXE

0,09% de la masse salariale 2022 versée directement auprès de l'Urssaf ou de la MSA puis reversée aux établissements choisis

Avant les 5 ou 15 mai 2023

LES ÉTAPES

1. **Calcul de sa masse salariale 2022** pour déterminer les 0,09 % (solde de la taxe d'apprentissage)
2. **Déclarer et verser le montant annualisé** directement à l'Urssaf ou à la MSA **avant les 5 ou 15 mai 2023**
3. **Flécher le solde de la taxe d'apprentissage** vers l'établissement de votre choix via la plateforme SOLTéA mis en œuvre par la CDC **à partir du 25 mai jusqu'au 5 octobre 2023**
4. La Caisse des dépôts et consignations verse aux établissements les montants indiqués par les entreprises **du 15 juillet au 15 novembre 2023**

COMMENT NOUS RETROUVER SUR SOLTÉA ?

N° UAI 0721484X

Plusieurs possibilités, soit avec le :
Nom de l'établissement : ISMANS CESI
Numéro de SIRET : 343 592 721 00025
Code UAI : UAI 0721484X

Pour vous accompagner dans cette transition et faciliter au maximum vos démarches administratives, n'hésitez pas à contacter Maryse GONTARD - mgontard@cesi.fr
06 68 94 14 30

ISMANS CESI - mars 2023

ISMANS CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

ISMANS CESI
44, avenue Frédéric Auguste Bartholdi
72000 Le Mans
ismans.cesi.fr

Datadock